

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2022

**LISTE DES DELIBERATIONS ETABIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 et
L5211-1 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Séance du 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 novembre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 31 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Anne-Marie BESNOUIN, Annaëlle CHATELAIN, Xavier COSTIL, Sylvie COUCHOT, Marc DENIS, Benoît DUFOUR, Hervé FLORCZAK, Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Gilles LE CAM, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Sophie MATHARAN, Philippe MICHEL, Eric PROFFIT BRULFERT, Xavier TALON, Frédérick TOURNERET, Stéphanie VON EUW, Malika YEBDRI.

ABSENTS :

Hamid BACHIR, Eric NICOLLET, Keltoum ROCHDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raphaël LANTERI

La séance est ouverte à 14h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Raphaël LANTERI »

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Bureau du 3 octobre 2022

1. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - RESTRUCTURATION DE LA PISCINE DES LOUVRAIS À PONTOISE : AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination.

2/ DIT QUE les crédits sont inscrits au budget 2022.

2. FONCIER - ERAGNY-SUR-OISE - CESSION DE PARCELLES RUE CLAUDE BENARD AU PROFIT DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ AUTORISE LA CESSION des parcelles cadastrées AO 580p (100 m²), AP 103p (449 m² + 2m²), AP 104p (1796 m² +71 m²), AP 142p (292 m² + 82 m²) et AP 504p (38 m² + 47m²), représentant une surface totale d'environ 2877 m² situées rue Claude Bénard, au profit de la commune d'Eragny-sur-Oise, à l'euro symbolique,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant et tout acte afférant à cette cession.

3. AMÉNAGEMENT - MISSION DE PROGRAMMATION ET DE COORDINATION URBAINE POUR LE QUARTIER GRAND CENTRE : MARCHÉ

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer avec le candidat ayant pour mandataire AUC, le marché à intervenir ainsi que tous les actes afférents,

2/ ENREGISTRE que le montant HT du marché pour la partie forfaitaire est de 309 475 euros et que le montant HT maximum est de 300 000 euros pour les marchés subséquents,

3/ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif.

4. DÉCHETS - FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS PAPIER POUR LA COLLECTE DES VÉGÉTAUX : CONSULTATION - MARCHÉ

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture et livraison, de sacs papier pour la collecte des déchets verts à l'issue de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert,

2/ DECIDE que dans le cas où l'appel d'offres ne serait pas fructueux, le marché pourra être conclu à l'issue d'une procédure négociée conformément aux articles R2122-2 et R2124-3 du Code de la commande publique,

3/ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets annexes Déchets (TEOM 08 et REOM 09).

La séance est levée à 16h00.

Fait à Cergy, le 9/11/2022

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le 14/11/2022

Publié sur le site extranet de l'agglomération le : 14/11/2022

Le Président

Jean-Paul JEANDON



